

# Compte-rendu du Conseil Municipal du 07/10/2021

**Présents :** BRETIN Anthony, CHAUVIN Eric, GENET Juliette, MANZONI Jean-Michel, MICHAUD Luc, MILLET Damien, TRESY Philippe, VALLET Patricia.

**Excusés :** MARANO Marie-Christine, GIRARD Georges-François,  
MOUREZ Thierry, donne pouvoir à VALLET Patricia.

**Secrétaire de séance :** CHAUVIN Eric.

9 votants

M. le Maire, Luc Michaud, ouvre la séance à 20 h.

## 1 - Recensement 2022

En attente des réponses d'autres personnes contactées, l'une d'entre elles se montrant intéressée est pour l'instant pressentie pour assurer la mission d'agent recenseur en début d'année prochaine. Une fois le recrutement officialisé, les habitants seront informés par les moyens habituels (affichage aux panneaux, liste de diffusion par mail, site lavigny-info.fr).

## 2 - Vente parcelle AB 510 au SIA Val Serin

Le Syndicat Intercommunal d'Assainissement du Val Serin souhaite acquérir une partie de la parcelle cadastrée AB 510 (aussi parcelle forestière n°43), qui jouxte la station d'épuration, pour créer une extension du traitement des boues d'une superficie pour l'instant non définie.

La vente de tout ou partie de cette parcelle par la commune nécessite deux délibérations distinctes. Il faut d'abord soustraire la parcelle du Régime Forestier puisqu'elle change d'usage (délibération de distraction de surface). Puis établir la délibération de la vente au SIA.

L'acheteur étant une structure collective intercommunale, et donc dans l'intérêt général, il est proposé de fixer le prix de vente en ne prenant en compte que le tarif le plus bas des terrains agricoles non constructibles et d'y ajouter, rapportés au m<sup>2</sup>, les frais de repeuplement sylvicole engagés depuis 2017 (2.114 € sur 8.488 m<sup>2</sup>). Le tarif s'établirait donc à 0,55 € / m<sup>2</sup> (0,30/m<sup>2</sup> + 0,25/m<sup>2</sup>), pour un total qui dépendra de la surface retenue par le SIA.

A la majorité de 8 voix pour et 1 abstention (Philippe Trézy, l'un des deux délégués de la commune au SIA) le Conseil Municipal décide de valider le tarif de vente proposé, et d'approuver les deux délibérations successives de distraction de surface du Régime Forestier et de vente au SIA du Val Serin.

## 3 - Projets et travaux en cours

**Défibrillateur :** l'appareil est réceptionné en mairie, doit maintenant être réalisée l'alimentation électrique jusqu'à son emplacement sous le lavoir. Le fournisseur finalisera ensuite le branchement et l'installation, avant de proposer une formation à son utilisation pour une douzaine de personnes.

**Parking :** l'entreprise Tessier doit mettre en place prochainement les blocs béton qui empêcheront le passage des poids-lourds, et des petits blocs pyramide destinés à retenir les véhicules garés face à la pente du talus. Elle profitera de sa présence sur site pour installer également un bloc béton vers l'entrée de la mairie pour empêcher la circulation des véhicules dans la ruelle. Prévue à la réalisation des travaux de terrassement et d'enrobé, l'installation d'éclairage du parking est à l'étude.

**Cimetière :** des demandes de devis sont en cours pour l'extension de la réfection du mur Ouest par la pose de blocs béton, et pour la pose de nouvelles cases au colombarium.

Sera prochainement proposée aux habitants, par les moyens de communication habituels, la constitution d'un groupe de travail afin d'étudier plus précisément les différents volets du possible avenir de l'aménagement du cimetière : praticité pour les visiteurs, aspect paysager, facilité d'entretien, etc, sans négliger l'impact financier des solutions proposées.

**Antenne relais :** les travaux d'installation viennent de commencer et doivent se dérouler selon le phasage suivant :

- semaine 40 (du 4 au 8/10) débroussaillage, mise à plat, busage
- semaine 41 (du 11 au 15/10) réalisation des micro-pieux
- semaine 42 (du 18 au 22/10) réalisation du massif béton
- semaine 45 (du 8 au 12/11) assemblage et mise en place du pylône
- semaine 46 (du 15 au 19/11) pose clôture et finitions

Parallèlement, et certainement le plus gênant pour les habitants, doivent intervenir des semaines 40 à 44 (soit du 4/10 au 5/11) les travaux de pose et raccordement de la fibre, remontant la rue du Quart d'Amont de son point bas jusqu'au pylône en passant par le chemin de Rosnay. La chaussée sera tranchée au fil de l'avancement du chantier, générant aux riverains des désagréments liés aux conditions de circulation, de stationnement, et dépose des bacs d'ordures ménagères pour leur collecte.

Un courrier de la Mairie parviendra aux habitants concernés dans les prochains jours.

**Aménagement ancien office :** sa réfection doit conduire à une petite salle annexe qui pourra être mise à disposition des associations du village. Suivant les conseils avisés d'un maçon présent à la dernière réunion sur site, il apparaît nécessaire de traiter le sol en plusieurs étapes : casser les bétons résiduels et les évacuer, poser une mousse rigide d'isolation, couler une chappe liquide incorporant un chauffage infrarouge basse température. Cette solution permettrait de garder le lieu à une température d'environ 16°C à moindre frais, et de ne chauffer rapidement et temporairement à une vingtaine de degrés que lors de son utilisation.

Demandes de devis et organisation du planning des travaux en cours...

## 4 - Questions diverses

### VILLAGE - VIE LOCALE

**Salle Communale,** le règlement d'utilisation et de location de la salle communale a été adapté aux nouvelles conditions, salle toute récente, et mobilier et office tout neufs. Mise à disposition des habitants pour un tarif inchangé de 45 € par jour, sa caution monte à 500 € pour faciliter le respect des installations. C'est Patricia Vallet (06 33 87 24 21) qui prend en charge les réservations.

Le document est d'ores et déjà disponible sur la page internet : <https://lavigny-info.fr/documents>

**Repas des Aînés**, des conditions sanitaires encore incertaines et susceptibles d'évolution, des interrogations légitimes (que devient le pass sanitaire avec l'injonction d'une troisième injection ?), par désir de n'exclure personne (quel est le parcours vaccinal de chacun des bénéficiaires ?), et redoutant que puissent subsister des craintes quant aux rassemblements, le Conseil Municipal décide, après discussion et partage d'avis divergents, de surseoir cette fin d'année encore à l'organisation d'un repas collectif.

**Illuminations**, les décorations lumineuses seront installées le 9 décembre.

**Entrées du village**, on déplore encore des vitesses de circulation excessives aux entrées du village. Leur constat et la mise en place de moyens de ralentissement seront envisagés avec les services du Département.

**Stationnement place du 8 Mai 1945**, après une accalmie suite à des rappels au bon sens, des stationnements devant la borne à incendie réapparaissent ces derniers temps. Ils constituent un risque supplémentaire à la sécurité publique et sont passibles de contravention.

#### FORET

**Affouage**, sont concernées cette saison 2021-22 les parcelles forestières n° 3, 4, et 5 en coupe sanitaire. Les intéressés sont priés de se faire connaître et de s'inscrire. L'information est portée aux habitants selon les moyens habituels (affichage aux panneaux et liste de diffusion par mail).

#### MAIRIE

**Eaux pluviales - canal "le Bigon"**, suite à plusieurs débordements et inondations en bas de la rue du Pré Bayard, le passage par une entreprise spécialisée d'une caméra dans les canalisations a permis de confirmer l'hypothèse de la destruction de ce canal sous le garage de la maison concernée. Lors des épisodes de pluie intense l'échappatoire vers un autre regard d'évacuation, implanté en 2020 suite à des premiers problèmes, ne suffit plus à tout avaler.

Le bouchon d'effondrement situé sous la maison semble interdire toute possibilité de réparation, orientant la recherche d'une solution vers un dévoiement de la conduite plus en amont. Une réunion est programmée avec le constructeur de la maison et l'entreprise de travaux publics qui est intervenue pour poser le premier échappatoire.

**Conditions covid réunions organes délibérants**, les conditions extraordinaires de tenue des réunions liées à la crise sanitaires ont pris fin le 30 septembre. Les réunions de Conseil Municipal sont donc de nouveau ouvertes au public, dans le lieu habituel. Si le pass sanitaire n'est pas exigé, le respect des gestes barrière reste de rigueur.

**Biens sans maître**, l'arrêté municipal qui lance la procédure est lié à une délibération de la commune qui demande l'incorporation du bien dans son domaine. Laquelle délibération est validée à l'unanimité des 9 votants du Conseil Municipal.

**Appartement communal**, le T3 surplombant l'escalier de l'ancienne mairie se libère le 15 décembre prochain. Une annonce sera diffusée pour trouver un nouveau locataire.

**Dématérialisation**, à partir du 1er janvier 2022 la commune doit être en mesure d'offrir aux pétitionnaires la possibilité de saisir par voie électronique (SVE) l'administration en ce qui concerne les demandes d'autorisation d'urbanisme (permis de construire, de démolir, d'aménager et déclarations préalables). Les démarches pour atteindre cet objectif sont en cours.

**Tracteur zéro-turn**, l'opportunité d'achat d'occasion à 2.500 € s'est évaporée. L'intérêt de l'acquisition d'un tel matériel demeure et une proposition à +/- 4.000 € neuf, soit environ 3.300 € une fois la TVA récupérée, permettrait de bénéficier d'une garantie de 3 ans. Préférant anticiper une éventuelle pénurie dans les mois à venir, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de procéder à l'achat immédiatement même si les effets de son efficacité ne se feront sentir qu'au printemps prochain.

**Tracteur communal**, les 4 pneus en fin de vie ont du être changés, pour un montant total de 3.900 €.

#### STRUCTURES EXTERIEURES

**SICTOM**, un courrier adressé à tous les usagers du service de collecte et de traitement des ordures ménagères, détaillant les raisons et les conditions du passage à la collecte incitative (collecte des bacs gris tous les 15 jours / actuelle collecte hebdomadaire), devait arriver dans les boîtes à lettres cette fin septembre. Un tour de table confirme que ce n'est pas le cas à Lavigny, le Sictom va être contacté pour en connaître la date de distribution.

Des réunions d'information et de réponse aux divers questionnements des usagers y sont proposées, ainsi que des mesures d'accompagnement, dont la proposition d'achat de composteurs à tarif préférentiel. La commune mettra prochainement en place une commande groupée des dits composteurs, information portée aux habitants par les moyens habituels.

**ComCom Bresse Haute Seille**, du dernier Conseil Communautaire réuni le 30 septembre ressort essentiellement :

- la diffusion à partir du 20/10 dans les boîtes à lettres des habitants d'une plaquette reprenant et détaillant les missions et compétences de la ComCom, leur financement et ses conséquences sur les prélèvements fiscaux locaux,
- 16 communes s'étant prononcées contre le transfert de la compétence d'urbanisme (mise en place d'un PLUI), la minorité de blocage prévue par la loi est atteinte, le projet est donc rejeté,
- la vérification du bon fonctionnement des installations des particuliers non reliés au réseau d'assainissement collectif est une mission essentielle du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC); le refus de visite sera maintenant sanctionné par une majoration à 100 % de la redevance, soit un doublement du tarif de la visite standard.

La prochaine réunion du Conseil Municipal se tiendra le jeudi 04 novembre 2021 à 20 heures.

L'ordre du jour et les questions diverses étant épuisés, M. le Maire déclare la séance levée à 21 h 50.

Le présent compte-rendu (manuscrit) est approuvé et signé par l'ensemble des présents au Conseil Municipal.

Lavigny, le 13/10/2021

Le Maire, Luc MICHAUD.

